

Résolution adoptée par la Journée syndicale du 23 novembre 2006 : pour une réforme de qualité dans le secteur social

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL constate qu'avec l'introduction de nouveaux règlements et projets de loi, le gouvernement essaye de réduire sensiblement ses responsabilités et son soutien financier dans le secteur social. Les dernières évolutions montrent clairement que la tendance des réformes actuelles dans le secteur social est d'économiser de l'argent, et ceci aux dépens des conditions de travail et de salaire du personnel occupé dans ce secteur et de la qualité des services.

La revendication primaire du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL est le partage des responsabilités, un dialogue intelligent et constructif et la solidarité lors de réflexions concernant des réformes dans le secteur social.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL rejette:

- La tentative des patrons d'économiser de l'argent sur le dos des salariés et fait appel aux ententes patronales de prendre position en faveur de la qualité dans le secteur.
- Tous les outils d'évaluation du personnel vu qu'ils ne reflètent nullement les compétences réelles et ne sont qu'un moyen de pression sur les salariés.
- La volonté des ententes patronales de classer les salaires selon les fonctions du personnel et non selon ses qualifications.
- Toute discussion qui s'oppose à la nécessaire revalorisation des carrières.
- Les négociations non démocratiques de l'accord salarial des services publics et non-marchands.
- Des nouveaux modes de financement instaurés dans le secteur social par la Ministre de la Famille ne garantissant plus un encadrement de qualité par du personnel qualifié et/ou expérimenté.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL revendique :

- Que les carrières socio-éducatives et de santé, qui sont sous-évaluées depuis 30 ans sur le plan de la rémunération, soient revalorisées et reflètent réellement la durée et le niveau des études obligatoires à l'exercice des professions concernées.
- Que nous soyons directement impliqués dans les négociations de l'accord salarial avec le Ministère de la Fonction Publique.
- Une évolution positive des salaires pour pouvoir mener de manière autonome une politique tarifaire continue dans le secteur social et nous rejetons complètement le gel des salaires annoncé.
- Que la Ministre de la Famille revoie et adapte ses projets de réforme dans le secteur social (les maisons-relais pour enfants, le projet de convention relative à l'accompagnement socio-pédagogique de personnes handicapées, l'avant-projet de loi relative à la protection sociale des enfants) afin de garantir le maintien de la qualité. A l'état actuel, ces projets ne constituent rien d'autre qu'une tentative d'économiser de l'argent sur le dos du personnel.

- Que le ministère de la Famille assure le maintien de la qualité et des conditions de travail et de salaire de ces services publics non-marchands. Le financement prévu doit absolument tenir compte de l'évolution de la convention collective de travail de ce secteur.
- Que les ministères et les communes investissent les moyens financiers de manière contrôlable et orientée vers un but pédagogique.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL place l'année 2007 sous le signe d'une réforme de qualité dans le secteur social.